



Le Furet

Avril 2011

www.aiv.ch

AIV - Association des
Intérêts de Vessy

Chers membres, présents, anciens et futurs,

Voici venir le temps du premier Furet de l'année !

Je tenais à vous remercier pour votre fidélité et je vous souhaite, au nom de tout le Comité, une excellente année 2011 !

Vous connaissez tous la situation des Grands Esserts, et cela ne vous étonnera pas, je pense, si je vous dis qu'il faudra plus que jamais rester vigilants cette année encore.

L'AIV a toujours défendu vos intérêts et nous continuerons à œuvrer en ce sens. Nous savons que le périmètre des Grands Esserts est sujet d'urbanisation de la part de l'Etat, et nous voulons participer au projet afin d'avoir notre mot à dire sur les constructions et aménagements à venir.

Dans cette perspective de dialogue et de coopération, nous devons être crédibles en face des autorités, aussi bien communales que cantonales. Pour cela, notre Association se doit d'être forte et bien organisée.

L'adage dit que « l'union fait la force ».

Nous avons besoin de nouveaux membres. Nous comptons sur vous, chers lecteurs, membres ou non-membres, actifs ou non, pour parler de notre Association afin de la renforcer. Chaque personne, chaque famille compte afin de renforcer l'importance de l'Association. Parlez-en à vos voisins et amis du plateau. Montrez-leur notre Furet, parlez-leur de notre site Internet www.aiv.ch.

Le Comité ne peut rien faire sans vous, votre appui et votre soutien. Ensemble nous serons plus forts et mieux écoutés.

Aidez-nous à mieux faire entendre notre voix, aidez-nous en diffusant notre message et nos idées afin d'attirer de nouveaux adhérents, conscients de l'intérêt d'une Association toujours plus forte afin de mieux défendre notre vision du Plateau de Vessy.

Je profite également de ces quelques lignes pour vous convier à notre Fête du Printemps (Vendredi 6 Mai), puis à notre Assemblée Générale (Mardi 7 Juin). Veuillez consulter notre Agenda en dernière page pour tous les détails. Ces événements sont idéaux pour présenter notre Association et nous comptons sur votre présence.

Je vous souhaite une bonne lecture et espère vous retrouver nombreuses et nombreux lors de nos manifestations. Les nouveaux visages seront également les bienvenus !

Alexandre Floru
Président de l'AIV

L'AIV interpelle M. Mark Muller sur ses propos au sujet des relations Etat-Commune dans les projets d'aménagement du territoire

L'Association des Intérêts de Vessy (AIV) a lu avec beaucoup d'intérêt dans la FAO du 28 janvier 2011 le résumé de l'allocution prononcée par M. Mark Muller, le 23 juin 2010, lors de l'assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises.

Le titre est déjà tout un programme :

« Pour construire plus vite, repensons les relations Etat – Communes »

Concernés par le déclassement de la zone agricole d'une surface d'environ 130'000 m² sur le plateau de Vessy au lieu-dit *Les Grands-Esserts*, en zone d'habitation notamment, les membres du comité ont analysé ses propos et ont décidé de faire le premier pas pour démontrer la bonne volonté d'une association de quartier.

Le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté de construire au moins 2500 logements par année, entre autres, pour les raisons suivantes :

- loger les Genevois et éviter à nos habitants d'aller s'établir en France voisine ou dans le Canton de Vaud ;
- contenir l'impact du trafic des déplacements sur les lieux de travail, avec ses effets désastreux en termes de nuisances, de bruit et de pollution ;
- préserver l'assiette fiscale genevoise.

Mais comme l'observe M. Mark Muller, cet objectif se trouve freiné par un manque de concertation entre l'initiative de l'Etat, l'opposition des communes et des privés concernés.

Malgré la loi en vigueur qui confère des prérogatives décisionnelles à l'Etat, les communes sur lesquelles de tels projets doivent être implantés, sont évidemment décidées à se prévaloir de tous les droits prévus par la loi, pour se faire entendre.

Et les arguments sont de taille :

1) L'implantation d'une nouvelle concentration urbaine dans un paysage social et architectural résidentiel villageois

Veyrier dispose de la plus grande zone villas du canton, et c'est le choix de vie de ses habitants. Défendre la propriété et son choix de vivre n'implique cependant pas que l'on perde de vue l'intérêt général.

Le besoin actuel de construction de logements nous paraît évident, aussi évident que le devoir d'utiliser d'abord les zones de développement 4B déjà existantes (densification de la couronne villageoise), avant de déclasser la zone agricole.

Si ce potentiel est épuisé, et si le déclassement est décidé, alors les communes concernées doivent être prises en compte en tant que partenaires actifs à l'élaboration de ces projets. Les habitants de ces communes et des zones impliquées sont ceux qui peuvent apporter des éléments concrets de la vie locale aux projets de nouveaux logements, pour faciliter l'acceptation et l'intégration des nouveaux habitants dans une co-existence paisible et agréable.

Seul un dialogue franc entre toutes les parties impliquées peut garantir la réalisation de ces projets dans de bonnes conditions et dans des délais rapides.

2) Le financement des équipements et des infrastructures de nouvelles concentrations de population

Quand M. Mark Muller mentionne « *il nous faut décider de l'implantation des activités et des logements en fonction d'une agglomération et non de questions de finances communales* », cela nous paraît un peu réducteur.

Nous savons que l'objectif de l'Etat est de construire un nombre aussi grand que possible de logements, mais l'Etat doit aussi comprendre que personne ne souhaite vivre dans une cité dortoir, sans vie sociale, sans service à la population, sans infrastructure. Sans parler de l'équipement nécessaire au fonctionnement de tous ces logements.

Voilà pourquoi nous pensons que le financement de l'équipement et des infrastructures d'une telle agglomération doit être assuré. Si la Commune n'a pas la capacité financière, il faudrait prévoir une répartition des coûts entre les initiants et les bénéficiaires du projet.

3) Elaboration d'un projet cadre global pour toute la surface du périmètre, plan localisé de quartier (PLQ) ainsi qu'un concours d'urbanisme

Vu les dimensions de la parcelle des Grands-Esserts et son potentiel, ce projet doit être traité impérativement dans sa globalité, sur la base d'un PLQ pour toute la surface du périmètre, ainsi que son affectation, notamment au niveau de :

- Mobilité, voix d'accès et circulation. L'Etat doit traiter en priorité la politique globale des déplacements, de l'aménagement, de l'urbanisme et de la circulation. La loi dit que « la conception et la réalisation des infrastructures de transport public et de mobilité douce doivent accompagner toute construction dédiée au logement, à l'emploi, au commerce et aux loisirs ».
- Gabarit des immeubles. Il est important de trouver un compromis entre la rentabilité et l'intégration harmonieuse dans le paysage rural.
- Construction et aménagement des espaces d'utilité publique (espaces verts, places de jeux, terrain de sport, groupe scolaire, etc.)
- Mesures de protection de l'environnement (nappe phréatique, rives de l'Arve, qualité de l'air, etc.)
- Chauffage urbain à distance, pour favoriser les économies d'énergie.
- Mixité de logements et activités sans nuisances, pour créer aussi des emplois et des revenus pour la commune, en contrepartie de l'effort fourni.

4) Favoriser la mixité des investisseurs et des bénéficiaires

Dans ce type d'opération il ne faut surtout pas négliger l'impact social énorme, avec l'effet boomerang à long terme sur la qualité de l'environnement.

- La parcelle des Grands-Esserts, propriété de l'Etat, acquise au prix du terrain agricole, devrait bénéficier d'une mixité de fonds d'investissements, voire d'un partenariat avec des institutions de droit public ou sans but lucratif, telles que les coopératives d'habitation, la Fondation de logements de Veyrier, des fonds de pension et finalement des promoteurs privés.
- Il faut privilégier une mixité de types de logements (LUP, propriété par étage, logements type D2, logements subventionnés, logements libres etc.) et par conséquent, avoir une diversification de la population, la seule garantie d'une convivialité saine.
- Privilégier l'attribution d'une partie de ces logements à la population de Veyrier et notamment aux jeunes couples
- Diminuer l'impact social sur le voisinage et la commune par une réalisation du projet par étapes, pour éviter les chocs brutaux et permettre une intégration harmonieuse de toutes les parties concernées.

5) Instaurer un dialogue franc entre les partenaires : l'Etat, la commune et les associations de quartier.

Etablir une communication de façon régulière entre toutes les parties concernées.

6) Quelques propositions concrètes

- Privilégier un gabarit d'immeubles adapté au paysage environnant
- Revoir à la baisse le nombre de logements proposés actuellement par le Département. Proportionnellement avec la population actuelle de Veyrier, 30% d'augmentation d'un seul coup est énorme et difficilement assimilable.
- Prévoir des parkings souterrains pour les habitants et leurs visiteurs
- Réserver sur la parcelle un espace destiné à une voie de bus en site propre
- Prévoir des petits commerces de proximité (boulangerie, épicerie, restaurant etc.)

... et nous avons beaucoup d'autres idées. Questionnez-nous !

Nous, AIV - Association des Intérêts de Vessy, en tant que représentants des habitants du plateau de Vessy, sommes prêts à collaborer en tant que partenaire positif, mais incontournable, dans l'élaboration d'un projet d'urbanisation sur les Grands-Esserts, au profit de tout le monde.

AGENDA

Fête du printemps

Vendredi 6 mai à partir de 18h

à l'École de Pinchat

Venez nombreux nous rejoindre autour **d'une raclette** et autres délices traditionnels, pour une fête associative de quartier, dans la joie et la bonne humeur.

Assemblée Générale

Mardi 7 juin, 20h à la Maison de Vessy

Outre les opérations statutaires, l'ordre du jour prévoit un débat au sujet du projet d'urbanisation des **Grands Esserts**. Des invités de marque seront présents et pourront répondre à vos questions.

Le Furet

Journal d'information de l'AIV - Association des Intérêts de Vessy

Site internet : **www.aiv.ch**

Pour nous contacter

E-mail : **contact@aiv.ch**

Courrier : **AIV - Association des Intérêts de Vessy**
C.P. 23
1234 Vessy

CCP : **12-13953-4**

Cotisation : **Pour l'année 2011, la cotisation annuelle est fixée à CHF 25.00**

Comité pour l'année 2010-2011

Président : Alexandre FLORU president@aiv.ch
079 750 84 47

Vice-présidente : Karima Kassam karima@aiv.ch

Trésorier : Daniel Froelicher df@aiv.ch

Membres : Félicia Floru, Viviane Hauf, Irène Henrichsen, Monique Oberson,
Jeanine Kummerling, Vladenka Valdez, Jean-Jacques Crettaz

Détails et photos : <http://www.aiv.ch/index.php/lassociation/le-comite/les-membres>

Il vous est maintenant possible de vous abonner sur notre site Internet pour recevoir le furet sous sa forme électronique, et faire ainsi un geste pour l'environnement.